

Personnes âgées fragiles

Les personnes handicapées vieillissantes:
Un public particulier pour le « RAPH »

Colloque de l'ONPA : 22 juin 2009

Un dispositif nouveau : le RAPH 54

- C'est un Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées vieillissantes
- Qui assure à ses usagers un accompagnement humain et une aide technique pour améliorer leur qualité de vie

Un réseau de mise en commun de compétences

4 institutions départementales

- L'ALAGH (association lorraine d'aide aux grands handicapés)
- Le CAPS (carrefour d'accompagnement public social)
- L'OHS (office d'hygiène sociale)
- L'UDAF (union départementale des associations familiales)

En collaboration très étroite avec la direction « Personnes âgées - Personnes handicapées » du Conseil Général et la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH)

Ses missions

- Il s'agit d'un accompagnement de la personne à son domicile (actes essentiels de la vie quotidienne, démarches administratives, gestion du budget, préparation à la retraite, accompagnement aux RV médicaux, organisation d'activités socio-culturelles)
- ou bien lorsque se profile une entrée en établissement (dans la recherche de la structure la mieux adaptée, dans les formalités d'admission...)
- L'accompagnement peut se poursuivre une fois la personne entrée dans la structure selon une durée qui variera en fonction de sa situation

Public concerné

- Etre âgé de 55 ans ou plus
- Etre titulaire d'une décision de la CDAPH, (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaissant le handicap (AAH, carte d'invalidité, PCH...)
- Etre titulaire d'une orientation de la CDAPH vers ce service d'accompagnement à la vie sociale, après une évaluation faite par une équipe de la MDPH

Son organisation

- Un comité de pilotage composé par un représentant des 4 organismes fondateurs
- Un comité technique composé de professionnels multidisciplinaires
ergothérapeute, médecin rééducateur, tuteur, éducateur, psychologue...
- Un coordonnateur
- Des personnes qualifiées dans le cadre d'une éventuelle nécessité de médiation

Prestations proposées

- Evaluation des besoins et de l'autonomie
- Identification de l'aide à mettre en place
- Suivi et coordination des actions des différents intervenants
- Assistance, accompagnement ou aide dans les AVQ ou activités de la vie domestique et sociale
- Soutien des relations avec l'entourage familial et social
- Suivi éducatif et psychologique

Le tout consigné dans un contrat d'accompagnement d'un an renouvelable, accompagnement global sous la conduite du coordonnateur de ce réseau

Ses engagements

- Réalisation des prestations prévues par le contrat
- Garantie du respect des droits de l'utilisateur (loi du 2-2002)
- Consentement de l'utilisateur dans le respect de ses potentialités
- Charte des bonnes pratiques

Coordonnées

Une seule entité : RAPH 54

38, Rue Sainte-Catherine

NANCY

03 83 73 83 14